

Conseil Municipal

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,

Etait absent : LE VAILLANT Nicolas,

Madame Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13 - Votants : 13

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Vente du mobilier du bâtiment sise 1, rue du grand Guéret
- Droit de préemption : parcelle ZH 113

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

N° 2026 - 04

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les subventions qui seront versées en 2026 aux œuvres et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (les conseillers membres des bureaux des associations ne prennent pas part au vote), décide d'inscrire à son budget 2026 au compte 6574 les crédits suivants :

Thème : Subventions

Objet : Subventions
aux associations 2026

Section locale ACPG/AFN	200 €
La Pitaudière : Tir à l'arc : 500 € Randonnée : 100 € Gym : 400 €	1 400 €
Danse enfants : 400 €	
Association de chasse (piégeage des ragondins)	800 €
Association TENNIS Saint Méen - Muël	600 €
Comité de jumelage	400 €
AFM TELETHON	100 €
OCCE	3 000 €
ADMR (1.25 € par habitant)	1 158.75 €
Les Minouchats (aide à la stérilisation)	400 €
Association le Mel et le Meu	450 €
L'Antre de l'Eléphant	450 €
Donneurs du sang du canton	50 €
Alcool assistance – section ST MEEN	50 €
US GAEL/MUEL - foot	1 000 €
TOTAL	10 058.75€

N° 2026 - 05

Monsieur le Maire fait part au conseil du renouvellement de l'adhésion à BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) pour l'année 2026. La commune est adhérente depuis 2006. L'association BRUDED permet notamment de mettre en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Le montant de la participation est de 339.48 € (0,36 € par 943 habitants).

Thème :

Environnement

Objet : Adhésion à
BRUDED 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de confirmer son adhésion à l'association BRUDED
- décide de verser la participation de 339.48 € pour l'année 2026.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation.

N° 2026 - 06

Thème : Convention
Objet : Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le Télérelevé

Dans le cadre du déploiement de télérelevé des compteurs d'eau porté par la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, BIRDZ est missionné par Veolia et la collectivité afin de déployer le réseau radio qui va permettre de remonter les informations des compteurs d'eau intelligents. Ainsi, plus de 11980 compteurs d'eau potable vont être équipés (sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes) d'une tête émettrice, qui enverra une série de données quatre fois par jour vers une centrale de données. Cet outil, couplé à une application adaptée, permettra à chaque usager de connaître et mesurer sa consommation journalière, d'en déduire les économies qu'il peut faire, d'adapter son quotidien et mesurer concrètement leurs effets.

Ce déploiement d'utilité publique, nécessite la pose de répéteurs de télérelevés, nommés « relais », en différents endroits, notamment sur des candélabres et panneaux de polices. La Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban a confié la mission de déploiement et de gestion de ce télérelevé aux entreprises Véolia Eau et BIRDZ, pour une durée de 10 ans (terme 31 décembre 2035).

Afin de déployer ces « relais », une convention entre la commune et BIRDZ doit être conclue. Monsieur le Maire présente la convention qui précise les conditions dans lesquelles les « relais » seront installés et maintenus par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (10 pour, 1 contre, 2 abstentions)

- accepte les termes de la convention entre la commune et BIRDZ
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

N° 2026 - 07

Thème : Acquisitions
Objet : Vente mobilier bâtiment situé 1, rue du Grand Guéret

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ancienne propriétaire du bâtiment situé 1, rue du Grand Guéret, Madame Aurélia WEINGARTEN, propose de céder à la commune tous les biens et matériaux contenus dans le bâtiment pour la somme de 6 000 € (attestation de propriété du 14 février 2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (10 pour, 3 abstentions)

- accepte la proposition de Madame Aurélia WEINGARTEN pour la vente de tous les biens et matériaux contenus dans le bâtiment pour la somme de 6 000 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

N° 2026 - 08

Thème : Droit de Prémption Urbain
Objet : Parcelle ZH 113

Monsieur le Maire présente la demande de Maître BRUN Arnaud, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Prémption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle ZH 113 (7, rue des Archers), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de ne pas préempter la parcelle ZH 113

Délibérations 2026 – 04 à 08

CHENAIS Patrick		LE VAILLANT Nicolas	
MORICE Anne-Marie		LEPRETRE Nathalie	
MEANCE Alain		ROSSELIN Elodie	
BEDEL Pierrick		LESEC Sylvie	
CARDINAL Françoise		BRIAND Claude	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	